

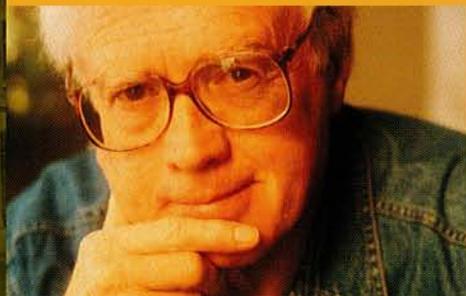
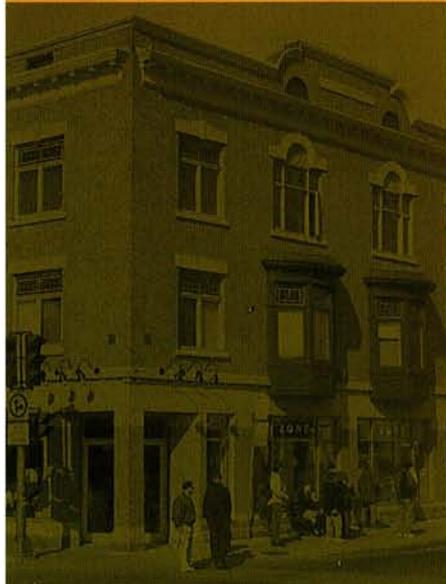


RAPPORT ANNUEL 2009

CONSEIL DE QUARTIER
DE SILLERY

Mon quartier

j'y vis... j'y vois !





RAPPORT ANNUEL 2009

CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY

Centre communautaire Noël-Brulart
1229, avenue du Chanoine-Morel
Québec (Québec) G1S 4B1
conseilquartier.sillery@ville.quebec.qc.ca

LE 9 MARS 2010

TABLE DES MATIÈRES

1.	MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	5
2.	PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER.....	7
	2.1. Description générale d'un conseil de quartier	7
	2.2. Conseil de quartier de Sillery	7
	2.3. Membres	7
	2.4. Limites du quartier.....	8
3.	FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER.....	9
	3.1. Assemblées.....	9
4.	REPRÉSENTATION DES CITOYENS ET CITOYENNES DU QUARTIER	10
5.	CONSULTATIONS PUBLIQUES.....	12
6.	COMITÉS DU CONSEIL DE QUARTIER	13
	6.1. Comité des arbres.....	13
	6.2. Comité parcs et loisirs.....	24
	6.3. Comité circulation.....	24
	6.4. Comité démocratie et participation.....	26
	6.5. Comité histoire et patrimoine.....	26
	6.6. Comité urbanisme	27
	6.7. Comité activités.....	28
7.	PARTICIPATION ET ÉTATS FINANCIERS	30

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chers citoyennes et citoyens du quartier de Sillery,

C'est avec plaisir que nous vous présentons notre cinquième rapport annuel depuis la composition du conseil de quartier de Sillery en décembre 2004. Pour faire un peu d'histoire, M^{me} Andrée Pelletier et M. Paul-Étienne Sirois avaient fait du porte-à-porte, à l'époque, afin de recueillir les signatures pour sa formation.

Le conseil de quartier est formé de citoyens et citoyennes élus et bénévoles qui ont à cœur les préoccupations de leur quartier et l'amélioration continue de leur environnement. C'est pourquoi, tout au long de l'année, ils ont écouté les préoccupations présentées par le public, ils ont suggéré des actions, ils se sont renseignés auprès de divers organismes et ils se sont entourés de personnes ressources au besoin.

Cette année huit comités ont été au cœur des discussions.

Nous avons fait avancer le **Plan directeur de quartier**, nous en sommes à finaliser les actions.

Nous avons gardé l'œil ouvert au niveau de l'**urbanisation** et des correctifs qui sont à venir sous peu.

Nous avons participé aux rencontres et consultations publiques pour ce qui est de la **circulation** dans certains secteurs du quartier.

Nous nous sommes efforcés d'augmenter l'offre des services en **loisirs** et avons suivi de près la construction du nouveau pavillon de service du parc Ross, projet que nous avons initié en 2007. Nous poursuivons notre vigilance en ce qui concerne le **parc du Buisson** et les travaux d'entretien du chalet de service.

Nous avons créé le comité **démocratie et participation** dont l'objectif est de contribuer au dialogue entre les élus et les fonctionnaires de la Ville de façon à rendre la consultation réelle et plus constructive.

Nous allons toujours de l'avant pour la protection et la conservation de notre arrondissement historique. C'est ainsi que le comité **histoire et patrimoine** travaille au classement du chemin Saint-Louis comme chemin patrimonial avec d'autres conseils de quartier.

Notre **Comité des arbres** rayonne maintenant à travers tout l'arrondissement et la ville à la suite de plusieurs conférences de presse et de la qualité des membres actifs qui le constituent.

Nous avons connu en juin notre première fête de quartier sur l'avenue Maguire grâce à l'initiative de notre nouveau **comité activités**.

Comme vous pouvez le constater, ce rapport annuel présente dans un premier temps le conseil de quartier et ses membres ainsi que son fonctionnement. Viennent ensuite la représentation des citoyens et citoyennes, les consultations publiques ainsi que la présentation des différents comités énumérés ci-dessus.

Au cours de l'année 2009, nous avons connu le départ de notre conseiller municipal, M. Paul Shoiry, qui depuis plus de 19 ans nous représentait dans le quartier et l'ancienne Ville de Sillery. Nous lui souhaitons bonne chance. Nous accueillons une nouvelle conseillère dans notre nouveau district Saint-Louis-Sillery, M^{me} Francine Lortie, qui est à l'œuvre depuis novembre. Il nous fait plaisir de lui offrir toute notre aide afin que les efforts de chacun puissent contribuer à ce que la prospérité de notre quartier continue de se traduire par une augmentation du niveau de vie et une amélioration de la qualité de vie de ses citoyens.

Notre quartier, faut y voir tous ensemble!

Christiane Trudel, présidente
Conseil de quartier de Sillery

2. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

2.1. Description générale d'un conseil de quartier

Un conseil de quartier est un organisme à but non lucratif qui représente les citoyens et les citoyennes du quartier. Il constitue un des moyens prévus dans la Politique de consultation publique (Règlement municipal R.R.V.Q. chapitre P-4). Cette politique prévoit la mise en place de divers mécanismes, dont les conseils de quartier, pour permettre au conseil municipal de consulter les citoyens et les citoyennes avant de prendre des décisions.

Le rôle d'un conseil de quartier est avant tout de faciliter la consultation et de stimuler le développement du quartier. Un conseil est constitué pour organiser des séances de consultations publiques, notamment en ce qui concerne les changements au règlement d'urbanisme, pour proposer des actions locales et pour élaborer des projets qui tiennent à cœur aux citoyens et aux citoyennes afin d'améliorer leur environnement. À titre d'exemple, le conseil peut organiser des activités thématiques, favoriser la concertation avec des organismes du quartier, créer des comités de travail sur des sujets divers, soumettre des études pour mieux comprendre l'adhésion ou non à un projet, rédiger des lettres ou des recommandations pour appuyer un projet spécifique, etc. De façon générale, un conseil consulte les citoyens et les citoyennes sur des questions qui concernent l'aménagement du territoire, la vie communautaire et la sécurité publique.

2.2. Conseil de quartier de Sillery

Le conseil de quartier de Sillery représente les citoyens et les citoyennes qui habitent à l'intérieur des limites déterminées par la Ville de Québec (ancienne Ville de Sillery et une partie du quartier Saint-Yves dans Sainte-Foy). Celui-ci a été constitué à la demande de la population. Plus de 300 citoyens et citoyennes (personnes résidant dans le quartier ou représentant un commerce) ont signé une requête en 2004 pour que soit enclenché le processus de création d'un conseil. Le conseil a donc été créé en décembre 2004.

2.3. Membres

Le conseil de quartier de Sillery est normalement composé de neuf membres (4 hommes et 4 femmes qui résident dans le quartier et 1 personne issue du milieu des gens d'affaires) élus par la population pour un mandat de deux ans. L'élection des membres du conseil de quartier de Sillery a eu lieu le mardi 10 mars 2009, à la bibliothèque Charles-H.-Blais, salle polyvalente, 1445, avenue Maguire. L'ensemble des postes sera soumis en élection en mars 2011.

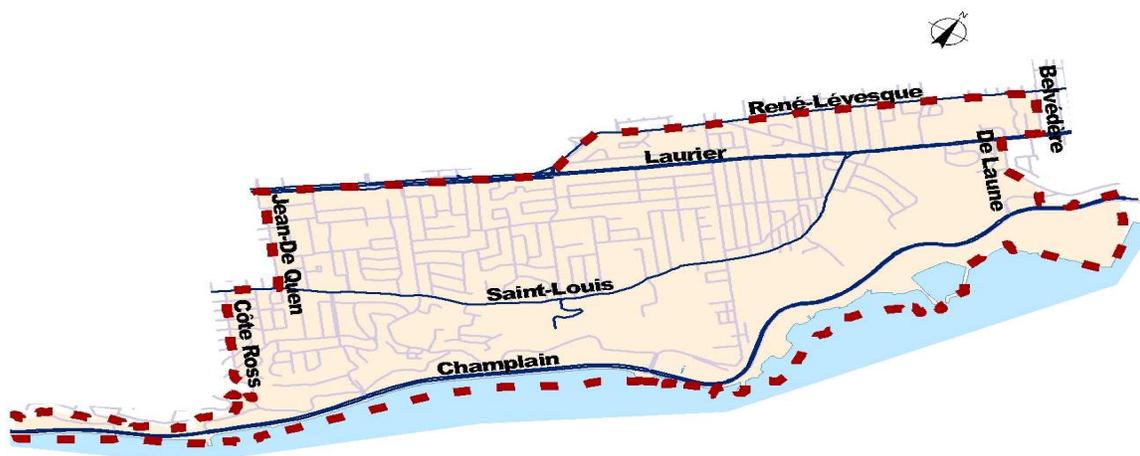
Composition du conseil de quartier de Sillery	
Madame Christiane Trudel	Présidente
Monsieur Gaston St-Laurent	Secrétaire
Monsieur Vincent Grenier Cliche	Trésorier
Madame Julie Lacroix	Administratrice
Monsieur Jean Maheux	Administrateur
Monsieur Marc-André Maranda	Administrateur
Monsieur Frédéric Paul	Administrateur
Madame Annie Pilote	Administratrice
Madame Pierrette Vachon-L'Heureux	Administratrice

Mentionnons que M^{me} Francine Lalonde (vice-présidente) a dû démissionner de son poste au cours de l'année 2009.

Se joignent également aux assemblées publiques le membre du conseil municipal du district, M. Paul Shoiry puis M^{me} Francine Lortie (depuis novembre 2009), ainsi que la conseillère en consultations publiques de la Division des relations avec les citoyens de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, M^{me} Valérie Drolet. Cette dernière s'assure que les démarches amorcées par le conseil lors des séances respectent les normes établies et rapportent les décisions auprès de l'administration municipale. Ceux-ci n'ont toutefois pas de droit de vote.

2.4. Limites du quartier

Les limites du territoire du conseil de quartier de Sillery sont illustrées par la carte ci-dessous :



3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

3.1. Assemblées

En 2009, le conseil de quartier de Sillery a tenu onze rencontres. Les assemblées publiques ont toutes eu lieu au centre communautaire Noël-Brulart.

Assemblées du conseil de quartier de Sillery en 2009	
13 janvier, 19 h	22 juin, 19 h (consultation publique)
10 février, 19 h	1 ^{er} septembre, 19 h
10 mars, 19 h (assemblée générale)	13 octobre, 19 h
7 avril, 19 h	10 novembre, 19 h
12 mai, 19 h	8 décembre, 19 h
9 juin, 19 h	

À chacune des assemblées, le quorum a été atteint. Un procès-verbal résumant le contenu de la séance est rédigé par une secrétaire contractuelle, engagée pour une période déterminée. Le procès-verbal contient l'ordre du jour de chaque rencontre, les questions et commentaires du public, le suivi du plan d'action, les résolutions adoptées, les commentaires du membre du conseil municipal ainsi que la correspondance reçue et la trésorerie effectuée depuis la dernière assemblée. Une fois adoptés, les procès-verbaux sont tous disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec à l'adresse suivante :

<http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/conseilsdequartier>

Le conseil de quartier de Sillery a toujours siégé et délibéré en public et les votes relatifs à des actions tenues se sont toujours pris à main levée.

4. REPRÉSENTATION DES CITOYENS ET CITOYENNES DU QUARTIER

Un des principaux rôles du conseil de quartier est la représentation des citoyens et des citoyennes. Au cours de leur mandat, les membres du conseil de quartier de Sillery ont représenté les citoyens par différents moyens.

Les périodes de questions allouées en début et fin de séance ont permis à plusieurs citoyens et citoyennes de venir s'exprimer sur un sujet de leur choix, de faire valoir leurs préoccupations et de présenter des propositions. Les membres ont pris en charge les sujets relevant de leurs compétences et se sont engagés à effectuer un suivi aux prochaines séances lorsque les informations demandées n'étaient pas connues des membres. A plusieurs reprises, le conseiller municipal est intervenu pour apporter des ajustements et fournir des renseignements complémentaires. Les membres du conseil, le conseiller municipal, la conseillère en consultations publiques ont entendu et répondu aux préoccupations du public et certaines ont fait l'objet d'une résolution et ont été adressées à l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery.

Représentations faites au conseil de quartier de Sillery en 2009

Résolutions

- 09-AS-01 Stationnement sur rue** : Appliquer une réduction de la durée du stationnement sur rue tout en ayant une approche souple qui tienne compte du contexte de chaque secteur; mettre en place une procédure pour le dépôt de pétitions visant à modifier la réglementation sur une artère en particulier; avoir une vision globale (urbanisme) du développement du secteur afin de ne pas contribuer à l'augmentation du nombre de véhicules dans le quartier.
- 09-AS-02 PIIA** : Recommander au conseil d'arrondissement d'adopter le règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'ancienne Ville de Sillery relativement à son ajustement au règlement de l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery sur l'urbanisme, R.A.3V.Q. 99 en y incluant les modifications demandées.
- XXXXXX Plan de déplacement, école Saint-Michel** : Demander au directeur de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge d'examiner la faisabilité et la pertinence des recommandations de ce Plan en vue de leur intégration dans l'éventuel Plan d'action découlant du Plan directeur du quartier de Sillery. (Résolution faite par courriel par M^{me} Francine Lalonde)
- 01-CA-02 Harmonisation de la réglementation sur l'urbanisme** : Adopter le projet de mémoire du conseil de quartier de Sillery sur l'harmonisation de la réglementation sur l'urbanisme, incluant les modifications apportées au cours de la réunion du 13 janvier.
- 01-CA-03 Projet de piste cyclable sur le boulevard René-Levesque** : Adopter la résolution du mémoire déposé en novembre 2007 et l'envoyer au conseil de ville.
- 01-CA-06 Patinoires** : Adresser une lettre de remerciement à l'organisation *hockeylibre.com* et ses partenaires pour le généreux don aux patinoires de la ville de Québec.

- 09-CA-13 Fête de quartier** : Demander un soutien logistique et financier à l'Arrondissement pour la réalisation de la fête de quartier de l'avenue Maguire.
- 09-CA-29 Citoyens de la rue Ploërmel** : Appuyer les citoyens dans leur requête et de demander le respect du règlement d'urbanisme actuel dans le projet Esso au 1280, Grande Allée Ouest.
- 09-CA-30 Stationnement dans le secteur commercial de Sillery** : Demander à l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge une action concrète pour faire respecter le règlement de stationnement dans le quadrilatère formé par les rues Maguire, Sheppard, Bergerville et chemin Saint-Louis.
- 09-CA-38 Sécurité des piétons sur le boulevard Laurier** : Appuyer la démarche citoyenne et demander à la Ville de Québec d'analyser dans les meilleurs délais la situation mentionnée dans les attendus, en vue d'implanter dès que possible une solution acceptable devant assurer la sécurité des piétons et des cyclistes qui traversent le boulevard Laurier entre le boisé de l'Université et le pavillon Lemieux de l'Université Laval à la hauteur des deux abribus du parcours n°11 du RTC.
- 09-CA-40 Préservation et mise en valeur du patrimoine du chemin Saint-Louis** : Appuyer la lettre émise par le Comité des arbres de Sainte-Foy/Sillery à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M^{me} Christine Saint-Pierre, voulant prévaloir le chemin Saint-Louis et ses abords d'une reconnaissance patrimoniale.

Autres préoccupations citoyennes

- **Projet Place de l'Entente** : Présentation d'un projet de logement locatif à caractère social sous forme de coopérative; une construction de huit unités sur deux étages, coin Kilmarnock et côte à Gignac.
- **Laideur à l'entrée du pont de Québec** : Bâtiment industriel délabré et désaffecté situé sur l'avenue des Hôtels.
- **Reconstruction de la station Esso** : Dépôt d'un dossier et de pétitions des citoyens de la rue Ploërmel.
- **Sécurité, vitesse** : Aménagement de trottoirs, feux de circulation, piste cyclable, sur l'avenue Holland et le boulevard René-Levesque et l'intersection coin chemin Saint-Louis et boulevard Laurier.
- **Cour de l'école Saint-Michel** : Réaménagement permettant une utilisation optimale et plus sécuritaire de la cour.
- **Stationnements** : Absence de surveillance policière sur les rues Sheppard, Grands-Pins, Maguire et le chemin Saint-Louis. Aussi les minibus en face de l'école Saint-Michel.
- **École Saint-Michel** : Envoi du plan de déplacement *Mon école à pied, à vélo* à la consultation sur la mobilité durable.
- **Stationnement, vitesse** : Pétitions et plaintes de résidants des rues Marie-Victorin, Jean-De Quen, Roméo-Vachon et Teillet et le coin Dickson/Vauthier.
- **Bibliothèque Charles-H.-Blais** : Des citoyens de Sillery demandent un élargissement des heures d'ouverture de la bibliothèque.
- **Sentier rues Vigneault/Ranvoyzé** : Des citoyens demandent le déneigement du sentier et un système d'éclairage adéquat.

5. CONSULTATIONS PUBLIQUES

Les membres du conseil de quartier ont été invités par l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery à participer à deux consultations publiques en 2009. Ainsi, ils ont émis leurs recommandations pour les projets suivants :

Projet de règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Sillery relativement à son ajustement au règlement de l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery sur l'urbanisme, R.A.3V.Q99

Consultation publique

Assemblée tenue les 9 et 22 juin 2009 au centre communautaire Noël-Brulart (1229, avenue du Chanoine-Morel). Cinq citoyennes et citoyens ont participé à cette assemblée.

À l'unanimité (5 membres), il est recommandé au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery d'adopter le règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Sillery relativement à son ajustement au règlement de l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery sur l'urbanisme, R.A.3V.Q 99 en y incluant les modifications suivantes :

- S'assurer qu'à tous les endroits où les usages sont mentionnés d'y inclure les institutions religieuses.
- S'assurer qu'à tous les endroits où l'on traite d'abattage d'arbres, on ajoute « aux seuls motifs de sécurité et d'assainissement ».
- À l'article 13 du nouveau règlement, conserver les mots « le coefficient d'occupation du sol et le rapport plancher/terrain ».
- S'assurer qu'à tous les endroits où l'on traite de « bâtiments principaux » on retire le mot « principaux » afin d'inclure l'ensemble des bâtiments.
- Ajouter à l'article 16.1 du nouveau règlement (passible d'une amende toute personne qui...) refuse au fonctionnaire désigné l'accès au site pour examiner, à toute heure raisonnable, une propriété et sa conformité aux dispositions du présent règlement et de tout autre règlement municipal.

Recommandation générale

Les membres du conseil de quartier soulignent que l'exercice de l'harmonisation de la réglementation ne doit pas contribuer à un nivellement vers le bas des règlements en vigueur dans l'ancienne Ville de Sillery.

Réglementation sur le stationnement sur rue

Consultation publique

Assemblée tenue le 22 juin 2009 au centre communautaire Noël-Brulart (1229, avenue du Chanoine-Morel). Vingt-quatre citoyennes et citoyens ont participé à cette assemblée.

À l'unanimité, il est recommandé au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery :

- D'appliquer une réduction de la durée du stationnement sur rue tout en ayant une approche souple qui tienne compte du contexte de chaque secteur;
- De mettre en place une procédure pour le dépôt de pétitions visant à modifier la réglementation sur une artère en particulier. Cette procédure devrait notamment inclure les délais liés à la modification réglementaire;
- D'avoir une vision globale (urbanisme) du développement du secteur afin de ne pas contribuer à l'augmentation du nombre de véhicules dans le quartier.

6. COMITÉS DU CONSEIL DE QUARTIER

6.1. Comité des arbres

Puisque le comité environnement a principalement agi à travers les activités du Comité des arbres de Sainte-Foy/Sillery (CASFS), nous rapporterons donc les activités en 2009 de ce regroupement de citoyens qui a pour mission de sensibiliser la population concernant la protection et la promotion du patrimoine arboricole et des boisés urbains.

Membres du Comité des arbres de Sainte-Foy/Sillery	
Johanne Elsener	Présidente Vice-présidente du conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy
Christiane Trudel	Vice-présidente Présidente du conseil de quartier de Sillery
Françoise Godin	Secrétaire Ingénieure forestière
Hugues Michaud	Président de la Société d'histoire de Sillery
Solange Simard	Technicienne en foresterie au ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Jean-Félix Robitaille	Avocat en cours de spécialisation en droit de l'environnement
Jean-Michel Roy	Informaticien

Experts	
Suzanne Hardy	Phytotechnicienne Enracinart
Dr Jean Bousquet	Ingénieur forestier, Ph.D. et professeur titulaire à l'Université Laval
Jean Lamontagne	Consultant en arboriculture et professeur à Fierbourg
Dr Christian Godbout	Ingénieur forestier, Ph.D. en mycologie forestière
Dr Patrick Galois	Biologiste, Ph.D. en herpétologie Amphibia-Nature
Jean-Guy Picard	Ornithologue, Club des ornithologistes de Québec
Patrick Blanchet	Ingénieur forestier, Société d'histoire forestière du Québec

1. Principaux enjeux

A) Québec : Ville verte

À travers ses interventions, le Comité des arbres de Sainte-Foy/Sillery veut inciter la Ville de Québec à :

- Densifier intelligemment son territoire
 - mettre en place des incitatifs (programme de crédit de taxes et/ou subventions, réglementation, etc.) pour densifier les terrains de stationnement à ciel ouvert (en les rendant souterrains et en construisant au-dessus), les quartiers à revitaliser (Estimauville, Saint-Sauveur et Vanier), les terrains vagues et les terrains contaminés et les artères commerciales mal densifiées (les boulevards Charest, Wilfrid-Hamel, Henri-Bourassa, Sainte-Anne, de l'Ornière, Pierre-Bertrand, le chemin Sainte-Foy, la 1^{re} Avenue, etc.).
 - interdire la construction de vastes espaces de stationnements à ciel ouvert.
 - modifier le zonage pour autoriser les usages mixtes dans les édifices à étages (commerces au rez-de-chaussée, bureaux et/ou appartements aux étages supérieurs).
- Protéger ses espaces verts et son patrimoine naturel
 - décréter immédiatement un moratoire sur la construction dans les boisés, milieux humides et sur les terres agricoles.
 - rencontrer la cible de 8 % du territoire urbanisé en espaces verts protégés d'ici 2013 et en l'augmentant à 12 % en 2017 comme d'autres grandes villes nord-américaines. Ce faisant, Québec devrait de façon urgente s'assurer de la préservation d'une ceinture verte et d'augmenter la proximité des espaces verts dans tous les secteurs, deux objectifs actuellement poursuivis par plusieurs villes nord-américaines et européennes.
 - acquérir intégralement les milieux naturels d'intérêt du *Répertoire des milieux naturels de la Ville de Québec*, ainsi que le boisé des Sœurs-du-Bon-Pasteur, grâce aux programmes gouvernementaux, aux fondations privées et aux investissements directs de la Ville (voir la section *Boisé Neilson*).
 - créer le parc des Grands domaines de Sillery en conservant les boisés et alignement d'arbres remarquables ainsi que le paysage patrimonial naturel (voir la section *Grands domaines de Sillery*).
 - classer le chemin Saint-Louis comme bien patrimonial historique et naturel (voir la section *Préservation du caractère patrimonial du chemin Saint-Louis*).
 - exiger des études de caractérisation faites par des experts en la matière lors de tout projet de plan d'aménagement d'ensemble en zones arborée, boisée ou humide.
 - mettre en place un plan de protection du paysage naturel du sud de la Ville, comme partie intégrante d'une ceinture verte entourant la ville.
- Protéger sa forêt urbaine privée et publique
 - mettre en place une politique de l'arbre appuyée par une réglementation permettant de protéger adéquatement les arbres de la forêt urbaine en accordant une protection particulière aux arbres remarquables et aux espèces sensibles.
 - engager des personnes compétentes pour évaluer les arbres à protéger lors des projets de construction et pour la surveillance des chantiers.
- Protéger la santé de ses citoyens
 - concevoir en 2010 un plan d'action pour lutter contre les îlots de chaleur actuels et prévenir de nouveaux îlots de chaleur, de concert avec l'Institut national de santé publique du Québec.
 - concevoir en 2010 un plan d'action pour atteindre une couverture arborée d'au moins 30 % sur l'ensemble du territoire urbanisé. Une couverture arborée est la surface du territoire couverte par les cimes d'arbres qui forment un parasol au-dessus des trottoirs, des rues, etc.

B) Développement durable de l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

Même si le CASFS tente d'inciter la Ville de Québec à avancer sur la piste d'une cité verte à l'échelle de la ville, il tient à concentrer ses efforts sur des enjeux qui touchent tout particulièrement l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge pour dégager une vision globale de développement durable pour ce secteur du territoire de la Ville de Québec.

En effet, l'arrondissement, et tout particulièrement sa portion sud, est riche de plusieurs milieux naturels d'intérêt, d'une forêt urbaine mature, souvent centenaire, et composante clé de la ceinture verte de Québec, de plusieurs sites historiques, patrimoniaux et culturels, d'accès multiples au fleuve et de panoramas grandioses. Nous voulons préserver cette richesse, la bonifier, la réseauter et en faciliter l'accès aux citoyens et aux touristes. Les pistes d'action proposées sont décrites dans le mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique sur le Plan vert bleu blanc (voir section 3. A) *Plan vert bleu blanc*)

C) Boisé Neilson

Le boisé Neilson est un boisé classé dans le Répertoire des milieux naturels de la Ville de Québec. Ce boisé abrite un écosystème remarquable de par sa forêt ancienne composée d'espèces rares : des pruches bicentenaires, de sa faune spectaculaire : l'épervier de Cooper et de son milieu humide qui est le dernier présent sur le promontoire de la Ville de Québec. Il est situé à un endroit stratégique permettant la création d'une véritable boucle verte par la mise en réseau avec les autres grands boisés et parcs de ce secteur (voir section 3. A) *Règlement RVQ 1422*). Ce boisé où de nombreux citoyens pratiquent la randonnée, la raquette, le ski de fond, l'observation d'oiseaux, la peinture et la cueillette de champignons est dans la mire de promoteurs qui veulent le couper à blanc sur 60 % de sa superficie pour y construire des tours à condominiums.

Or, selon les experts que nous avons consultés (voir section 2.), l'étude de caractérisation du milieu naturel sur laquelle s'appuie le Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et qui fut réalisée par la firme BPR Infrastructures Inc. pour le compte de la Ville de Québec comporte les lacunes suivantes : l'âge des arbres n'a pas été évalué, les massifs forestiers ayant la plus grande valeur écologique ne figurent pas dans le rapport, l'effet de lisière (effet du vent et du soufflage de la neige) n'a pas été pris en considération, les solutions proposées pour le maintien des eaux de surface nécessaires à la survie de l'écosystème n'ont jamais été expérimentées et éprouvées et l'aire proposée pour protéger une espèce rare qui l'habite n'est pas assez grande pour assurer la survie de sa population. Les conclusions qui s'imposent sont que, si le PAE se réalise, l'espèce rare disparaîtra, les massifs forestiers ayant la plus grande valeur écologique et esthétique seront coupés et que le 40 % de forêt qui restera déperira à cause des effets de lisière et des changements au niveau des eaux de surface.

D) Classement du chemin Saint-Louis comme bien patrimonial historique et naturel

Ce chemin, parmi les plus anciens au Québec, figure déjà sur les cartes géographiques d'il y a 200 ans. À ce titre, il a d'ailleurs été désigné *Chemin du Roy*. Il est parsemé d'une grande quantité de sites et maisons historiques, comme la Villa Bagatelle, l'arrondissement historique de Sillery, les grands domaines religieux de Sillery, Cataraqui, la maison Hamel-Bruneau, le parc Cartier-Roberval. Ce chemin, qui prolonge la Grande Allée et qui longe la falaise de Québec à Cap-Rouge, possède une allure boisée et sinueuse caractéristique de l'environnement d'il y a 200 ans.

Depuis plusieurs années, cette artère historique a subi à certains endroits de son parcours une dégradation environnementale, architecturale et paysagère qu'il faut arrêter au plus vite si la Ville de Québec et la province de Québec ne veulent pas perdre ce joyau historique, qui en assurant une continuité entre plusieurs sites historiques ou récréatifs (Aquarium du Québec, promenade Samuel-De Champlain, etc.), constitue un attrait touristique majeur.

En collaboration avec les différents conseils de quartier et sociétés d'histoire, le CASFS tente d'obtenir que le statut de bien patrimonial historique et naturel soit conféré au chemin Saint-Louis, de la Grande Allée jusqu'au parc Cartier-Roberval, par le gouvernement provincial afin de conserver sa beauté paysagère là où elle est encore présente et de la restaurer là où elle est disparue. Ce projet n'est pas inusité puisque d'autres villes comme Ottawa et Vancouver ont de tels chemins classés (*Sussex Drive et Marine Drive*).

E) Les Grands domaines de Sillery

Plusieurs études sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine ont relevé le caractère exceptionnel de l'arrondissement historique de Sillery et de ses grands domaines, ainsi que l'urgence d'agir pour protéger et mettre en valeur ce patrimoine historique et naturel unique. L'*Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Sillery* par la commission des biens culturels du Québec (2004) résume bien les désirs des citoyens quant au développement de cette partie de la Ville de Québec :

« Conserver les traces des lotissements des grandes propriétés; respecter la relation entre le paysage construit et le paysage naturel; maintenir les liens entre la falaise et le fleuve; protéger les percées visuelles depuis et vers le fleuve et la falaise; empêcher le développement en bordure de la falaise; limiter la hauteur des constructions sur la falaise perceptibles depuis la rive du fleuve et depuis le chemin Saint-Louis; empêcher l'éparpillement et la densification des constructions sur chaque domaine ».

Les Grands domaines de Sillery abritent des boisés d'intérêt et des arbres exceptionnels qui font partie intégrante de la trame historique, paysagère et panoramique de ce territoire, tels qu'ils ont été décrits dans le rapport de caractérisation des boisés de l'arrondissement historique par la firme Del Degan, Massé et Associés (2006) et dans le nouveau livre « Nos Champions, les arbres remarquables de la capitale », par Suzanne Hardy (2009, Éditions Berger et Commission de la Capitale Nationale du Québec). Certains de ces arbres sur le promontoire de Sillery ont des âges insoupçonnés de plus de 200 ans, remontant à la Conquête (Commission de la Capitale Nationale du Québec, site Web). Malheureusement, suite à l'adoption du règlement RA3VQ 103 par l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery en août dernier, ces boisés et ces arbres remarquables ont perdu la solidité de leur protection conférée par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'ancienne Ville de Sillery (voir la section *Règlement RA3VQ 103*).

Le CASF appuie et travaille de concert avec la coalition pour l'arrondissement historique de Sillery pour mener de l'avant le projet de parc à géométrie variable le long du haut de la falaise du fleuve Saint-Laurent, parc qui répondrait aux désirs exprimés par les citoyens.

F) Boisés Saint-Denis et Cardinal-Villeneuve

Le statut précaire de ces deux autres boisés de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge inquiète les citoyens. Le CASFS a suivi attentivement l'évolution de ces dossiers et s'est tenu prêt à réagir.

2. Résumé des avis ou rapports produits par les experts consultés

A) Avenir du boisé Neilson

Nouvelles données à prendre en considération dans le processus décisionnel : présence dans le boisé Neilson d'îlots conifériens d'âge centenaire et bicentenaire; découverte, implications et considérations concernant leur maintien par le Dr Jean Bousquet, Ph.D., ingénieur forestier et professeur titulaire à l'Université Laval.

Le CASFS a demandé au Dr Jean Bousquet de commenter l'étude de caractérisation du milieu naturel du boisé Neilson faite par un agronome et un ingénieur civil à l'emploi de la firme BPR. Dans le rapport remis à la suite d'une visite sur le terrain, le Dr Jean Bousquet a mis en évidence de multiples lacunes concernant notamment la présence d'espèces d'arbres rares plus que centenaires et les caractéristiques mettant en évidence la présence d'une forêt ancienne – il y a deux versions, c'est celle de mai 2009 (version donnée à la commission municipale du Québec) qui est la plus complète avec cette pinède additionnelle au nord de la rue Paul-Archambault, des âges et photos additionnels, et une refonte des commentaires généraux à la fin.

B) Macromycètes rares du boisé Neilson (par le Dr Christian Godbout, Ph.D., ingénieur forestier spécialisé en mycologie)

Le boisé Neilson abrite plusieurs espèces rares de champignons dont deux espèces qui n'ont jamais été rapportées ailleurs au Québec selon le Fungarium du Cercle des mycologues de Montréal. Le boisé Neilson présente, du moins à certains endroits, une combinaison de sol et d'arbres que l'on ne retrouve plus ou presque plus dans la région.

C) Salamandre à quatre orteils du boisé Neilson (par le Dr Patrick Galois, Ph.D., biologiste spécialisé en herpétologie - salamandres, etc.)

Dans le boisé Neilson habite la population la plus connue au nord-est de la salamandre à quatre orteils, une espèce rare de salamandre. Le Dr Galois recommande un périmètre de 250 m pour assurer la survie de cette population, soit un périmètre beaucoup plus grand que les 100 mètres recommandés par la firme BPR.

D) Feuillet d'observations quotidiennes des oiseaux du Québec (par M. Jean-Guy Picard, ornithologue, Club des ornithologues de Québec)

Plusieurs espèces d'oiseaux, dont certaines spectaculaires comme le grand pic ou le grand duc d'Amérique, fréquentent le boisé Neilson. Des espèces rares, comme l'épervier de Cooper ou la buse à épaulettes, nichent dans les grands conifères qui s'y retrouvent en abondance.

E) Nos champions : les arbres remarquables de la capitale (par Suzanne Hardy, Enracinart)

Ce livre décrit les nombreux arbres remarquables de par leur espèce, leur port ou leur âge présents dans l'arrondissement et invite les citoyens à partir à leur découverte grâce à des repères.

F) La prucheraie du boisé Neilson, un témoin de notre passé, un regard sur notre avenir (par M. Patrick Blanchet, Société d'histoire forestière du Québec)

Cette recherche conclut que la prucheraie du boisé Neilson est un artéfact précieux car son histoire est liée à celle de l'industrie de la fourrure de Québec, l'écorce de la pruche étant utilisée à cette époque pour traiter les peaux.

3. Activités

A) Participation aux consultations publiques

- Règlements d'harmonisation RVQ 1400 et RA3VQ 86

Le CASFS a fait plusieurs propositions de modifications de ces règlements car ils ne protègent pas adéquatement la forêt urbaine privée (forêt constituée par l'ensemble des arbres situés sur des terrains privés) en permettant l'abattage systématique d'arbres s'ils nuisent à la construction ou à l'aménagement sans tenir compte de leur diamètre, âge, rareté ou valeur esthétique, en n'obligeant pas la restauration en cas d'abattage illégal, en n'imposant pas d'amendes dissuasives pour prévenir les abattages illégaux, en n'imposant pas de densité de logements maximale dans les secteurs du sud de l'arrondissement où une forêt mature remarquable a survécu, en n'imposant pas de demande de permis d'abattage pour les arbres d'arrière-cour ou de cour latérale, en n'imposant pas d'indiquer sur le plan du terrain avant l'émission d'un permis de construction la localisation et la description des arbres ayant un diamètre de plus de 0,10 mètre à hauteur de poitrine, en autorisant des jumelés à un ou deux logements ou d'unités de deux logements dans des secteurs fortement boisés à prédominance unifamiliale, en n'imposant pas une protection du paysage naturel du sud de l'arrondissement et de l'artère patrimoniale du chemin Saint-Louis, en autorisant un Plan d'aménagement d'ensemble dans un milieu naturel d'intérêt (boisé Neilson), en soustrayant des zones, secteurs ou arrondissements de la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'abattage des arbres de cour latérale ou de cour arrière en milieu urbain. Aucune des recommandations ne fut retenue par la Ville de Québec, sauf celle de l'obtention obligatoire d'un permis d'abattage d'arbres pour ceux d'arrière-cour ou de cour latérale dans certains arrondissements comme à Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, en plus de ceux de cour avant.

- Comparution devant la Commission municipale du Québec (CMQ)

La comparution devant la CMQ en mai 2009 relativement à la non conformité du règlement d'urbanisme RVQ 1400 au Plan directeur d'aménagement et développement de la Ville de Québec (PDAD) visait à démontrer que la destruction de 60 % du boisé Neilson et la mise en péril du 40 % restant n'était pas conforme aux valeurs de développement durable et de préservation des milieux naturels d'intérêts inscrites au PDAD. Les avocats de la Ville de Québec ont réussi à démontrer que la CMQ n'avait pas la compétence pour juger ce dossier grâce à un oubli du législateur. Ce faisant, l'obligation faite par la Loi sur l'urbanisme et l'aménagement, que le règlement d'urbanisme soit conforme au PDAD, n'a pu être examinée sur le fond.

- Plan vert bleu blanc

Le CASFS a déposé un mémoire auprès de la Ville de Québec dans lequel il propose de protéger, de mettre en valeur et de réseauter les grandes richesses du sud de l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery afin de proposer non pas seulement des circuits d'activités de plein air mais d'y intégrer l'histoire, le patrimoine, les arts et la culture présents dans ce secteur. Les deux circuits proposés (figures 1 et 2) seraient bonifiés par divers éléments comme un kiosque de musique de chambre et des jeux modulaires au parc de la Plage-Jacques-Cartier, du mobilier urbain et des expositions de sculptures extérieures dans les grands boisés de la Pointe-de-Sainte-Foy, etc. Un circuit écolobus en faciliterait l'accès aux citoyens et réglerait les problèmes de stationnement et de circulation automobile.

Figure 1. Réseau ouest



Figure 2. Réseau est



- Règlement RVQ 1422

Le CASFS a demandé à la Ville de Québec de retirer le boisé Neilson de ce règlement qui autorise une augmentation de la densité minimale à l'hectare de plusieurs nouveaux terrains ce qui fait passer le boisé Neilson d'une densité maximale de quatre logements à l'hectare à une densité minimale de 30 logements à l'hectare. Le boisé Neilson n'a pas été retiré du RVQ 1422 par la Ville de Québec.

- Règlement RA3VQ 103

L'ancienne Ville de Sillery a protégé les arbres de l'arrondissement historique de Sillery (AHS) en restreignant l'abattage « à des seuls motifs de sécurité et d'assainissement ». Dans le nouveau règlement RA3VQ 103, les mots « à des seuls motifs de sécurité et d'assainissement » ce qui introduit la possibilité d'abattre les arbres pour d'autres motifs et donc diminue le niveau de protection des arbres de l'AHS. Le CASFS, conjointement avec le conseil de quartier de Sillery, s'est opposé au retrait de cette clause lors de la consultation en juin et d'une consultation supplémentaire en août. Malgré cette opposition, la Ville de Québec n'a pas modifié ce règlement.

B) Information de la population

- Conférence de presse du 8 avril 2009

Cette conférence de presse visait à informer le public de la découverte d'arbres plus que centenaires dans le boisé Neilson et des lacunes de l'étude de caractérisation faite par la firme BPR. Dépôt d'un rapport d'étude du professeur Jean Bousquet.

- Conférence de presse du 5 mai 2009

Cette conférence de presse visait à informer le public du périmètre de protection inadéquat proposé par la firme BPR pour la sauvegarde de l'espèce rare habitant le boisé Neilson. Dépôt d'un rapport d'étude du Dr Patrick Galois.

- Conférence de presse du 10 juin 2009

Cette conférence de presse visait à informer le public de la dégradation du paysage naturel du sud de l'arrondissement et des solutions proposées pour y remédier.

- Conférence du 29 juin sur la densification intelligente et le boisé Neilson

Les citoyens de la Pointe-de-Sainte-Foy furent conviés à une soirée où le Dr Jean Bousquet, ingénieur forestier et professeur titulaire à l'Universitaire Laval ainsi que M. Sylvain Labbé, ingénieur forestier et représentant du Canada sur le comité forêt des Nations Unies, ont discuté de densification intelligente et de la valeur remarquable du boisé Neilson. Participation de conseillers municipaux et de plus d'une soixantaine de citoyens.

- Conférence de presse du 9 septembre 2009

Cette conférence de presse visait à informer le public des différents enjeux défendus par le CASFS au sujet de la forêt urbaine de l'arrondissement et de Québec.

- Conférence de presse du 15 octobre 2009

Tenue conjointement avec d'autres organismes de défense de l'environnement, le CASFS a rendu public le questionnaire qui fut envoyé à tous les candidats à l'élection municipale du 1^{er} novembre.

- Entrevues dans les médias

Les membres du CASFS et leurs experts ont participé à différentes entrevues à la télévision et la radio de Radio-Canada, à Vox, CKRL, CKIA et Sortir FM, dont des interventions d'urgence dans le dossier sur l'abattage illégal de pins et de feuillus nobles centenaires au boisé Pie XII par un promoteur.

- Site WEB

Un site WEB (www.boiseneilson.blogspot.com) fut créé pour donner de l'information sur le boisé Neilson et permettre aux citoyens de signer en ligne la pétition pour sa sauvegarde.

C) Correspondance et rencontres

- Rencontre avec M. François Picard du comité exécutif de la Ville de Québec

Lors de cette rencontre ayant pour but de décrire les différents enjeux et faire part de la liste des demandes du CASFS, M. Picard s'est engagé à revenir avec des réponses. Aucune réponse n'a été reçue en date du 27 janvier 2010.

- Questionnaire pour connaître la position des élus sur différents enjeux environnementaux

Un questionnaire écrit conjointement avec le Comité des arbres de Charlesbourg, Aux arbres citoyens!, Forêt y voir!, la Ville que nous voulons et la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery fut envoyé à tous les candidats à l'élection municipale du 1^{er} novembre pour les sensibiliser aux différents enjeux d'une ville verte (voir la section 1. *Principaux enjeux, A) Québec : ville verte*).

- Lettre à M^{me} Christine Saint-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine suivie d'une rencontre

Une rencontre positive s'est tenue au Ministère pour discuter de l'enjeu des Grands domaines de Sillery et du classement du chemin Saint-Louis comme artère patrimoniale historique et naturelle.

- Rencontre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Une rencontre positive s'est tenue au Ministère pour discuter de la valeur écologique du boisé Neilson.

- Lettre à M. Régis Labeaume, maire de Québec

Une lettre décrivant les enjeux défendus par le CASFS et demandant une rencontre fut envoyée à M. Régis Labeaume le 2 décembre. Seul un accusé de réception a été reçu en date de ce rapport.

- Lettre aux conseillers de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

Une lettre décrivant les enjeux défendus par le CASFS et demandant une rencontre fut envoyée aux conseillers de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge. Une réponse fut reçue indiquant qu'une rencontre aurait lieu à une date indéterminée.

D) Activités pour la population

- Pancartes

Des pancartes faites par les enfants de l'école Montessori de Québec furent installées aux abords du boisé Neilson pour sensibiliser la population au sort de ce boisé remarquable.

- Organisation de randonnées guidées par Suzanne Hardy, auteure du livre : « Nos champions, les arbres remarquables de la capitale nationale »

Une série de randonnées organisées conjointement avec le Comité des arbres de Charlesbourg, Aux arbres citoyens!, Forêt y voir!, la Ville que nous voulons et la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery furent proposées cet automne aux citoyens pour leur faire découvrir des boisés remarquables menacés.

- Journées de la culture : Ramage et plumage

En collaboration avec Aux arbres citoyens!, la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery, le Comité des arbres de Charlesbourg, l'école des Pères Maristes, l'école Montessori de Québec, l'école St-Jean-Berchmans, Enracinart, Forêt y voir, la Fondation Dufresne Gauthier, les Journées de la Culture, La Ville que nous voulons, la maison Léon-Provancher, la maison des métiers d'art du Québec, Motivaction, le mouvement Scout, Omer de Serres et la Société d'histoire de Sillery, un projet d'atelier de création collective et d'installation *in situ d'un bestiaire* inspiré de la biodiversité du boisé Neilson fut monté. Plus de 1000 oeuvres furent fabriquées pour décorer les arbres en bordure du chemin des Quatre-Bourgeois. L'activité fut annulée en raison de la pluie mais la maison des métiers d'art du Québec a quand même installé des bancs rustiques et originaux sous les pruches bicentennaires pour les citoyens.

E) Police citoyenne

- Boisé Pie-XII

Malgré que le CASFS ait averti le lundi 27 avril le Service de l'environnement de la Ville de Québec qu'un promoteur était en train de couper à blanc le Boisé Pie-XII, cette dénonciation n'a pu empêcher la coupe illégale ultérieure de 19 arbres matures, arbres probablement plus que centaines selon le rapport du professeur Jean Bousquet qui s'est rendu sur les lieux. Le CASFS a demandé au Service du greffe de la Ville de Québec une copie de la facture ainsi qu'une copie du plan d'occupation au sol de la bâtisse avant et après la suspension du permis de construction. Le Service du greffe a refusé de fournir l'information.

- Boisé du Campanile

Le CASFS a pris note de la dégradation des arbres et arbustes du boisé du Campanile causée par le soufflage de la neige. Il attend les résultats de l'enquête de la Ville de Québec pour découvrir le fautif et les mesures qui seront prises pour corriger la situation.

F) Plantation d'arbres au cimetière Mount Hermon

La plantation d'arbres au cimetière Mount Hermon de l'arrondissement historique de Sillery est complétée et une plaque de remerciement fut installée.

G) Plainte

Suite à la constatation, dans le rapport du Dr Jean Bousquet (*section 2. A) Avenir du boisé Neilson*), des lacunes de l'étude de caractérisation du milieu naturel du boisé Neilson faite par la firme BPR, le CASFS a déposé une plainte auprès de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ) pour exercice illégal du génie forestier. L'OIFQ a écrit une lettre au directeur du Service de l'environnement de la Ville de Québec le 29 septembre 2009 pour l'informer que, selon eux, ils ont omis de faire appel à un spécialiste de la forêt afin de leur permettre de prendre une décision éclairée dans une optique de protection du public. L'OIFQ a demandé à la Ville de Québec d'assurer un suivi concernant cette affaire et de leur faire part des correctifs qui devront être apportés. Aucune réponse à ce sujet n'avait été reçue en date du 27 janvier 2010.

H) Lutte contre les îlots de chaleur

Les changements climatiques créeront des îlots de chaleur dans les villes et ils seront de plus en plus fréquents. Ces îlots de chaleur affectent négativement la santé des aînés et des personnes atteintes de maladies chroniques. Comme le quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy est le deuxième quartier au Canada qui compte la population la plus âgée et qu'un CHSLD a été construit en bordure du boisé Neilson, le CASFS a soumis le projet de préservation du boisé Neilson au programme de lutte contre les îlots de chaleur de l'Institut national de santé publique du Québec.

I) Forum sur l'étalement urbain et conférence de presse

Le CASFS a participé au *Forum sur l'étalement urbain* organisé par la Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels de l'Université Laval. Une des conclusions fut qu'il est important de conserver des espaces naturels à proximité des citoyens pour empêcher leur exode en périphérie pour se rapprocher de la nature.

J) Pétition pour la sauvegarde du boisé Neilson

Une pétition papier et en ligne circule pour la sauvegarde du boisé Neilson; 1437 signatures y figurent en date de ce rapport.

K) Classement du chemin Saint-Louis comme bien patrimonial historique et naturel

Un projet de classement du chemin Saint-Louis comme bien patrimonial historique et naturel fut présenté et entériné par les différents conseils de quartier du sud de l'arrondissement (Sillery, Saint-Louis, Pointe-de-Sainte-Foy et Cap-Rouge). Un comité de travail a été formé en collaboration avec la Société d'histoire de Sillery et la Société d'histoire de Cap-Rouge. Ce comité déposera un mémoire au cours de l'hiver 2010.

6.2. Comité parcs et loisirs

Mandat :

La création de ce comité fait suite aux préoccupations des citoyens et des membres du conseil de quartier quant au maintien des vocations actuelles des parcs, l'entretien régulier et les rénovations nécessaires des chalets de service et des équipements de jeux.

Le comité des parcs a attiré l'attention des élus sur la volonté des citoyens du quartier de conserver la vocation actuelle du parc du Buisson et d'inclure le terrain du chalet dans la même zone que celle du parc. Tout cela dans le but de le protéger d'une démolition et de l'acquisition du terrain par des promoteurs. Le conseil d'arrondissement a donné suite à cette demande et le terrain du chalet de service du parc du Buisson fait maintenant partie de la zone parc.

Malgré la recommandation du comité des parcs et le désir des citoyens, depuis sept ans aucun travail d'entretien n'a été fait sur le chalet de service du parc du Buisson. Pourtant, un montant de 150 000 \$ a été alloué par le Service de la gestion des immeubles. Le comité des parcs partage la crainte des citoyens que faute d'entretien, le chalet de service soit démoli et que les utilisateurs du parc soient privés de commodités telles que vestiaire, point d'eau, toilettes et entreposage d'équipements sportifs. Nous suivons ce dossier avec vigilance.

Le comité a suivi avec intérêt la construction du nouveau pavillon du parc Ross. Les travaux débutés à l'été ont été terminés en décembre coïncidant avec l'ouverture de la patinoire. Le comité des parcs a recommandé aux élus que les travaux de réaménagement des jeux pour jeunes enfants soient terminés pour le début de l'été.

Le comité a signifié aux élus l'importance de maintenir les heures de glace offertes aux citoyens du quartier, la nécessité de conserver l'aréna Jacques-Côté et d'assurer les travaux de rénovation nécessaires.

En collaboration avec les membres du conseil de quartier, le comité a proposé d'inscrire dans le Plan directeur de quartier des actions ayant pour objectif d'assurer la pérennité, la sécurité et la propreté des parcs. Ces actions sont notamment : l'entretien régulier et les rénovations nécessaires des chalets de service et équipements de jeux, l'ajout de mobilier urbain, l'installation de poubelles durant toute l'année, l'élimination régulière des graffitis, le remplacement d'arbres morts et une surveillance accrue des parcs. Le comité a exprimé le souhait que ces actions servent de référence pour orienter les décisions municipales.

6.3. Comité circulation

Mandat :

Le comité est l'interface entre les citoyens et le conseil de quartier pour les aspects du quartier concernant l'ensemble des modes de déplacement (vitesse, circulation, stationnement, temps d'attente). Il doit notamment procéder à une analyse de la situation et faire des recommandations au conseil.

Généralités

Lors des séances du conseil, il fut pris en note les observations, les problèmes et des solutions apportés par les citoyens, incluant, entre autres, les problèmes de sécurité et de circulation pour les piétons et les enfants (à l'extrémité de l'avenue Holland, des boulevards Laurier et René-Lévesque, et autres intersections), de l'augmentation de la circulation (ex. : rues Roméo-Vachon et Teillet), de stationnement (rue Dickson, secteurs Saint-Yves et Charles-Huot, les rues Maguire, Sheppard, Bergerville et le chemin Saint-Louis), les plans de déplacement *À l'école à pied ou à vélo* et la vitesse excessive sur certaines rues (ex. : rue Marie-Victorin).

Le conseil et le comité de circulation ont modulé leurs actions par plusieurs résolutions appuyant les revendications des citoyens et visant à renseigner les autorités concernées sur les problèmes du quartier (voir la section sur la représentation des citoyens et citoyennes du quartier).

De même, le conseil a pris soin de porter une attention particulière à la gestion des déplacements dans sa révision des objectifs du Plan directeur de quartier. Il a articulé sa vision en incorporant une série d'actions concrètes pour l'amélioration de la gestion de la circulation piétonnière (en aménageant un réseau utilitaire et récréatif de voies piétonnières relié aux réseaux de la Ville), l'amélioration, la gestion de la circulation véhiculaire, l'amélioration de la gestion de la circulation cyclable (en aménageant un réseau utilitaire et récréatif de voies cyclables relié aux réseaux de la ville), une meilleure gestion de l'utilisation des stationnements sur rue, et l'amélioration de la desserte et le confort du transport en commun.

Plan de mobilité durable

Des administrateurs du conseil ont participé à la première consultation de la Ville sur le plan de mobilité durable. De plus, un mémoire fut rédigé et déposé portant sur l'urbanisme, le transport et les déplacements dans le cadre de cette consultation.

Le mémoire fait notamment mention que les problèmes anticipés de congestion, de pollution et de gaspillage des ressources sont déjà présents dans le quartier de Sillery et affectent la qualité de vie des citoyens. L'intensité de la circulation sur les artères principales et la congestion sont des nuisances actuelles. La situation géographique du quartier de Sillery fait en sorte que ces problèmes ne pourront que s'aggraver. Le mémoire propose des pistes d'action et quelques approches pour remédier à cette situation (ex. : mesures d'apaisement de la circulation). Il réitère les orientations et les objectifs du Plan de quartier de Sillery en cette matière, et propose des objectifs : entretenir et améliorer les voies de circulation existantes; améliorer la gestion de la circulation piétonnière en aménageant un réseau utilitaire et récréatif de voies piétonnières relié aux réseaux de la Ville; améliorer la gestion de la circulation véhiculaire; améliorer la gestion de la circulation cyclable en aménageant un réseau utilitaire et récréatif de voies cyclables relié aux réseaux de la Ville.

Secteur Saint-Yves

Comme en 2008, le conseil de quartier a particulièrement œuvré à la résolution du problème de circulation de transit dans le quartier Saint-Yves. Ce dossier est une des priorités d'intervention du comité et faisait déjà l'objet de recommandations en 2007.

À cet effet, le conseil de quartier a porté une attention particulière aux démarches et à l'impact des mesures mises en place par la Ville pour atténuer les problèmes de circulation de transit. Des administrateurs du conseil ont assisté aux rencontres organisées par l'Arrondissement ou par les services communs et y font valoir les points des citoyens touchés. Ils ont tenu compte des problèmes particuliers des rues Nelles, Gregg, Sauvé, Charles-Fitzpatrick, Pérodeau et Chapleau. Qui plus est, un administrateur du conseil participe aux activités du comité de citoyens ad hoc du quartier Saint-Yves. Il va de soi que le dossier de la circulation de transit dans le quartier Saint-Yves restera une des priorités du conseil de quartier en 2010.

6.4. Comité démocratie et participation

De création récente (juin 2009), le Comité démocratie et participation est né de l'intérêt du conseil de quartier pour une résolution de la Ville de Québec réclamant du gouvernement la mise au rancart du recours au référendum pour toute question relative au zonage. Alors que la démarche d'harmonisation des différents règlements de zonage a déjà donné lieu à plusieurs controverses dans le quartier, et considérant les nombreux projets d'envergure ayant le potentiel de modifier profondément le visage de notre quartier, nous estimons qu'il est essentiel pour les citoyens d'avoir une voix directe et de pouvoir débattre ouvertement de toute question touchant leur environnement et leur qualité de vie.

Le comité envisage d'étendre ses objectifs à une meilleure communication entre les citoyens, l'Arrondissement et la Ville ainsi qu'à susciter une participation plus soutenue aux différentes instances municipales, dont le conseil de quartier lui-même. Actuellement, un contact est en train de s'effectuer auprès des autres conseils de quartier de l'Arrondissement pour partager ces objectifs et structurer une voix citoyenne encore plus affirmée. L'ajout de citoyens du quartier devrait se réaliser une fois que les contacts avec les autres conseils de quartier auront été établis.

6.5. Comité histoire et patrimoine

Ce comité fut créé en 2009 avec comme objectif la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine historique et paysager du quartier de Sillery. Puisque le quartier comprend un arrondissement historique, les préoccupations de ce secteur y seront surtout prises en considération. Compte tenu que la Société d'histoire de Sillery a un mandat semblable, le comité travaillera en étroite collaboration avec elle et s'adjoindra la participation des citoyens du quartier.

Dénomination du nouvel arrondissement de Sainte-Foy–Sillery

Le conseil de quartier de Sillery endosse la résolution des sociétés d'histoire concernées. Ces dernières proposent l'appellation suivante : Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge. Le conseil de quartier est d'accord.

Demande de classement du chemin Saint-Louis comme bien patrimonial, historique et naturel

Le groupe de travail formé aura comme objectif d'obtenir auprès du gouvernement du Québec le statut de bien patrimonial historique et naturel pour le chemin Saint-Louis, de la Grande Allée au parc Cartier-Roberval afin d'assurer une meilleure signalisation des multiples sites historiques et naturels que l'artère relie et de conserver sa beauté paysagère là où elle est encore présente, et de la restaurer là où elle est disparue.

M. Gaston St-Laurent est le représentant du conseil de quartier sur le comité formé des représentants des autres conseils de quartier concernés. (Voir les sections 1. D) et 3. K)

Maintien des liens avec la Société d'histoire de Sillery

La Société d'histoire de Sillery désire établir des liens plus étroits avec le conseil de quartier de Sillery dans les secteurs du patrimoine et de l'histoire; la sauvegarde de l'arrondissement historique de Sillery, les célébrations portant sur le belvédère de l'église Saint Michel et Cataraqi, la fête de quartier, etc.

Commission municipale du Québec

Présentation d'un argumentaire concernant la non-conformité du règlement RA3VQ 86 au Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) de la Ville de Québec par Christiane Trudel et Gaston St-Laurent en mai 2009. Les requérants sont d'avis que le Règlement RA3VQ 86 n'est pas conforme aux objectifs du PDAD; l'augmentation des hauteurs maximales des bâtiments et la réduction des marges avant dans les zones Ha auraient des effets néfastes sur l'harmonie architecturale. La Ville de Québec déclare que le règlement est conforme aux objectifs du PDAD.

Présentation d'un deuxième argumentaire par Jean Bousquet et Johanne Elsener au nom du Comité des arbres de Sainte-Foy/Sillery en mai 2009. Les requérants demandent que soit prononcée la non-conformité de la section X du chapitre XXIV du Règlement d'harmonisation, puisque les critères d'évaluation du PAE du boisé Neilson ne sont pas conformes aux objectifs du PDAD et plus particulièrement à la section 4.4.2 traitant de la protection des arbres et boisés d'intérêt. (Voir la section 3. A) *Règlements d'harmonisation RVQ 1400 et RA3VQ 86; Comparution devant la Commission municipale du Québec (CMQ); Plan vert, bleu, blanc*).

6.6. Comité urbanisme

Le comité urbanisme est un outil du conseil de quartier qui lui permet de suivre les questions relatives à l'urbanisme et à la qualité de vie des citoyens. Il peut assister et orienter les citoyens, le conseil de quartier et la Ville dans le développement de l'urbanisation, et ce, dans le respect selon la volonté des résidants et dans l'harmonie du bâti existant.

Le sujet de l'urbanisme a toujours été au coeur des préoccupations du conseil de quartier, et ce, encore en 2009. Le règlement de l'harmonisation adopté ce printemps a suscité beaucoup d'intérêt auprès des citoyens. Bien que celui-ci soit le résultat de plusieurs consultations publiques et d'un long travail de tous les intervenants de la municipalité, le règlement a été adopté par les conseillers municipaux malgré des coquilles à corriger éventuellement.

Les erreurs ou omissions causent maintenant des problèmes aux propriétaires qui veulent apporter des changements ou faire des rénovations à leur propriété. Actuellement, le conseil ne peut qu'aider ces propriétaires à acheminer leurs demandes à la Ville. Toutefois, le comité suivra de prêt le dossier afin que le règlement adopté soit corrigé par les nouveaux élus.

Au cours de l'année 2009, le conseil a été alerté par des citoyens quant au réaménagement complet d'une station service coin Grande Allée et Ploërmel. Selon la Ville, le projet présenté et construit rencontre toute la réglementation, donc ne nécessitera pas de dérogations. Le conseil reste néanmoins vigilant face à ce dernier.

D'autres secteurs ont subi des pressions pendant l'harmonisation. Pensons au secteur de l'Industrielle-Alliance, de l'îlot Lapointe, de l'église Saint-Yves qui se voyaient proposer un changement de zonage. Grâce à la vigilance et à la participation des citoyens qui étaient appuyés par le conseil de quartier, ces changements n'ont fort heureusement pas eu lieu.

Pour rester en contact avec les divers acteurs du milieu, des membres du conseil de quartier ont assisté au *Forum sur l'étalement urbain* organisé par la Faculté d'aménagement, ainsi qu'à une demi-journée de conférences organisé par l'IDUQ (Institut de développement urbain du Québec). Ces participations permettent au conseil de quartier de se tenir au courant des tendances en matière d'urbanisme et d'apporter une voix d'influence de plus à ses actions.

6.7. Comité activités

Le conseil de quartier de Sillery a décidé de créer un nouveau comité en charge de soutenir et d'organiser des initiatives de nature sociale, culturelle ou artistique contribuant à la vie de quartier.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ ACTIVITÉS POUR 2009

Le Comité activités est né de l'initiative du conseil de quartier de Sillery. Il est chapeauté par un membre du conseil qui coordonne ses activités ainsi que les contacts entre le conseil, la Ville, les participants et les intervenants des activités soutenues ou organisées. Sa création trouve sa source dans le désir de raviver la fête de l'avenue Maguire, n'ayant pas eu lieu depuis de nombreuses années. L'idée était à la fois de :

- rendre l'avenue piétonne pour une journée;
- permettre aux commerçants de s'approprier le trottoir afin de faire découvrir ou redécouvrir leurs produits et/ou services;
- prévoir des activités pour la famille;
- créer un spectacle à la Place de la Bibliothèque Charles H.-Blais;
- impliquer, dans la mesure du possible, des organismes du quartier.

Une tournée des commerçants a été réalisée par le responsable du Comité afin de connaître leur intérêt pour une telle activité. La réponse étant souvent favorable, parfois passive mais jamais négative, le Comité est allé de l'avant. Certaines gens d'affaires ont manifesté leur intérêt pour être impliqués de plus près, à savoir Annie St-Pierre de la boutique *Lollipop*, Mario Bernardo du restaurant Montego, Jean Ouellet de la pharmacie Champagne ainsi que le conseiller municipal du district, Paul Shoiry.

Des contacts ont été entrepris auprès de l'Arrondissement afin de déposer une demande de soutien financier et logistique pour la fête, que le conseil a obtenu. Des techniciens de la Ville ont accroché une banderole annonçant la fête sur l'avenue, posé des tréteaux pour bloquer l'avenue et empêcher le stationnement, et fourni du personnel pour la technique du spectacle (son, parasols, tables, etc.).

M. Hugues Michaud, de la Société d'histoire de Sillery, M. Gaston Nadeau, de la maison des jeunes de Sillery, la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery ainsi que le Comité des arbres ont aussi participé de façon directe à l'élaboration de la fête en ayant des tables d'information à la Place de la Bibliothèque. La caisse Desjardins de Sillery a fourni des panneaux historiques laminés, décrivant différents aspects de Sillery au cours de son histoire. Tous les membres du conseil étaient présents lors de l'événement pour gérer la fête et être présents à la table du conseil de quartier, installée à la Place de la Bibliothèque.

Un communiqué de presse a été envoyé à divers médias locaux pour obtenir une couverture médiatique. Une publicité a aussi paru dans le quotidien *Le Soleil* la veille et la journée de la fête. La fête a été mentionnée dans *Le Soleil* ainsi que dans l'hebdomadaire *L'Appel*.

La date arrêtée fût le samedi 20 juin 2009, avec remise au lendemain en cas de pluie. La fête fût remise au 21 juin compte tenu des prévisions météorologiques de la journée. Environ une dizaine de commerçants ont participé, mettant en vedette des produits en face de leur commerce.

L'affiche mettant en vedette les différents amuseurs présents lors de la fête ainsi que l'horaire se retrouve en annexe.

Bien que la fête n'ait pas été un succès de foule, elle a été appréciée des personnes présentes, et l'idée de la reconduire l'an prochain semble faire l'unanimité.

Fêtes de quartier

En plus d'organiser la fête sur l'avenue Maguire, le conseil a soutenu la Fête des voisins, tenue dans le parc Ross en juin, avec une subvention de 150 \$ versée à M^{me} Julie Handfield, une des personnes qui a initié de cette fête.

Un montant de 75 \$ a aussi été remis à M. Bernard Roy, du comité de citoyens de Saint-Yves, dans le cadre d'une fête dans le quartier Saint-Yves à la fin août.

Dans les deux cas, plus d'une centaine de personnes étaient présentes.

L'année 2010

Le Comité activités a l'intention de demeurer actif en 2010, avec le retour de la fête de l'avenue Maguire au cours de l'été, l'inauguration du belvédère de l'église Saint-Michel de Sillery au printemps et l'ouverture du Domaine Cataract à la fin de l'été ou au début de l'automne.

7. PARTICIPATION ET ÉTATS FINANCIERS

Le conseil de quartier de Sillery est fier du déroulement des séances tenues au cours de l'année 2009 et de la participation des citoyens et citoyennes. Le taux de participation du public a d'ailleurs été de 11 résidants par assemblée, en moyenne.

Au 31 décembre 2009, le conseil de quartier dispose d'un actif de 3629.17 \$.

**LE CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY
ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2009**

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY

**BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2009**

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	<u>3629,17</u>	<u>1955,52</u>
Actif net		
Actif net		
Non affecté	<u>3629.17</u>	<u>1955,52</u>

Au nom du conseil de quartier de Sillery :

LE CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

	2009	2008
	\$	\$
Produits		
<i>Subventions – Ville de Québec</i>		
Fonctionnement 2008	1500	1500
Fonctionnement 2009	1500	
Initiatives – budget d'initiatives 2008	300	300
Initiatives – budget d'initiatives 2009	1600	
Initiatives – subvention	1500	
Arrondissement		
Remboursement petite caisse	104	
<i>Subventions – Députés</i>		
Député de Jean-Talon – Fête de quartier	500	
Député de Louis-Hébert – Fête de quartier	500	
	7504	1800
Charges		
Fonctionnement	1287,03	752
Représentations	186,24	
Activités	4357,08	1700
	5830,35	2452
Excédent des produits par rapport aux charges	1673,65	748
Actif net non affecté au début de l'exercice	1955,52	965
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	3629,17	1713